

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la multiplicité des partis de l'opposition permet d'entendre toute la vérité si on leur en donne le temps. Je suis heureux de connaître ainsi l'autre aspect de la question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On est moins généreux du côté du gouvernement.

L'OPPORTUNITÉ D'UN RAPPORT SUR LES ACCORDS CULTURELS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les assurances données vendredi dernier par le premier ministre, et qui ont sûrement dû être signalées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, celui-ci compte-t-il faire bientôt rapport au Parlement sur la mise en vigueur des accords culturels entre le Canada et la France, en ce qui concerne l'étendue des contributions fédérales, les contreparties assurées par la France sous forme d'assistance, et le nombre de personnes faisant l'objet d'un échange entre le Canada et la France, surtout en ce qui regarde les devoirs et fonctions de ces personnes? D'autre part, le ministre traitera-t-il de la question supplémentaire que j'ai posée au sujet du statut actuel des accords entre la France et le Canada et de leur renouvellement éventuel?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on m'a signalé la question posée par le député et j'ai fait rédiger un rapport sur l'application de l'accord. J'ai ce rapport sous les yeux. Il a été conclu pour une période de cinq ans et, puisqu'il a été signé en novembre 1965, il doit normalement durer jusqu'en novembre 1970. Il est également automatiquement renouvelable et peut être dénoncé par chacune des deux parties moyennant un préavis de six mois.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, le député de Cape Breton-The Sydneys a une question supplémentaire à poser.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il répondre au reste de la question à la première occasion?

M. l'Orateur: Le député de Vancouver-Est.
[M. Broadbent.]

LES PORTS

VANCOUVER (C.-B.)—LA CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME QUAI DE CHARGEMENT DE CONTAINERS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il n'est pas ici, et vu l'importance de la question, puis-je la poser au ministre des Travaux publics qui, du fait qu'il représente une circonscription de Vancouver et à cause du portefeuille qu'il détient, s'intéresse sans doute aux aménagements portuaires?

Le capitaine Johnson, du Conseil du port de Vancouver, a déclaré hier que les fonctionnaires du Conseil des ports nationaux, à Ottawa, savent qu'il est urgent de prendre une décision en ce qui concerne la construction d'un deuxième quai de chargement des containers dans le port de Vancouver. Le ministre peut-il nous dire si l'on a pris une décision à cet égard; sinon, quand en prendra-t-on une et l'annoncera-t-on à la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question ne peut être posée au ministre qu'en sa capacité de ministre. Elle ne peut lui être adressée en sa qualité de représentant de Vancouver.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, le ministère des Travaux publics s'occupe de la construction pour le Conseil des ports nationaux à Vancouver; je pense donc que la question est recevable.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): En l'occurrence, le ministre des Transports a indiqué à Vancouver, il y a quelques mois, qu'on étudiait activement la possibilité d'installer à Vancouver l'outillage approprié pour manipuler ce genre de marchandises. Ensuite, je crois que le Japon a été invité à déterminer ses exigences. Le groupe du Canada était dirigé par le capitaine Johnson, maintenant rentré au pays, et le ministre pourra obtenir des renseignements de cette source. Toutefois, mon collègue le ministre des Transports a sûrement affirmé sans ambiguïté que Vancouver ne serait pas en retard pour installer le genre d'outillage nécessaire. C'est la politique du ministère, et je crois qu'elle est en voie de réalisation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le ministre répond maintenant au nom du ministre des Transports, et, à mon avis, le Règlement l'interdit.